



## **CEPRISCA Assemblée générale du 21 octobre 2016**

### **Procès-verbal**

**Sont présents (dans l'ordre de la liste d'émargement) :** Sarah Laval, Elise Letouzey, Stéphane Vernac, François Hénot, Georges Fauré, Sophie Sédillot, Emeric Nicolas, Rodolphe Bigot, Delphine Cocteau, Anthony Alexandre, Eugénie Clément, Mélanie Baudens, Manon Dalle, Agathe Mercier, Jennifer Ivart, Daouda Ngom, Morgane Daury, Emmanuel Netter, Cédric Glineur.

A 10h15, le professeur Cédric Glineur ouvre la réunion.

Il s'agit de préparer la visite de l'HCERES du 29 novembre.

#### **1/ Restructuration des axes de recherche du laboratoire**

Emmanuel Netter présente la manière dont le rapport HCERES a été élaboré. Il insiste sur le changement de stratégie en cours de contrat, le CEPRISCA ne s'étant initialement pas plié à la logique de travail "en axes" et ayant en cours de contrat fait apparaître trois axes de recherche. Ces trois axes méritent d'être un peu affinés, voire complétés.

Cédric Glineur explique en quoi il est important de discuter de cette stratégie avant la visite de l'HCERES en novembre. Il présente le projet : numérique, analyse théorique et historique du droit, santé, droit et entreprise.

Les pénalistes font remarquer qu'ils ne se retrouvent pas nécessairement dans les nouveaux axes, qui font disparaître "techniques juridiques".

Emeric Nicolas propose de le réintroduire en le transformant en "nouvelles technologies normatives".

Delphine Cocteau essaie de rapprocher, au sein d'un axe commun, le numérique et l'entreprise. Au minimum, elle propose de modifier en "droit et numérique" plutôt que "droit du numérique". Elise Letouzey est favorable à conserver "droit du numérique", qu'elle trouve plus lisible et tout aussi large.

La discussion passe aussi sur le futur axe "dimension théorique et historique du droit". Les pénalistes sont soucieux à l'idée que les "techniques" soient abandonnés.

Plusieurs personnes proposent : "dimensions technique et historique de la norme". S. Vernac affine en : "histoire(s) et technique(s) de la norme".

Il y a consensus sur la proposition.

Les nouveaux axes sont donc :

- droit du numérique
- droit et entreprise
- droit de la santé
- histoire(s) et technique(s) de la norme

Ils sont adoptés à l'unanimité.

## **2/ Direction des axes et projets à moyen terme**

Les projets à moyen terme et les directeurs d'axes sont présentés : blockchain pour le numérique (dir. d'axe E. Netter), dictionnaire de droit social pour entreprise et droit (dir. S. Vernac), recherches sur la vulnérabilité aux extrémités de la vie (dir. G. Fauré), projet sur la transition et le droit (dir. S. Sédillot et E. Nicolas).

Les directions d'axes et les projets à moyen terme sont adoptés à l'unanimité.

Cédric Glineur revient sur le planning de l'HCERES et rappelle la nécessité d'être massivement présents. Il est possible de laisser les experts déjeuner à huis clos ou organiser un déjeuner de l'ensemble des membres du labo.

Le déjeuner commun avec les experts est décidé. Les doctorants sont invités à y participer.

A 12h, l'assemblée générale prend fin.

Fait à Amiens, le 21 octobre 2016

Cédric Glineur et Emmanuel Netter